2237/F

STANDARDS DEVELOPMENT BRANCH OMOE
3693600000081172

RELEVONS LE DÉFI :

la réduction, la réutilisation et le recyclage dans la région du grand Toronto

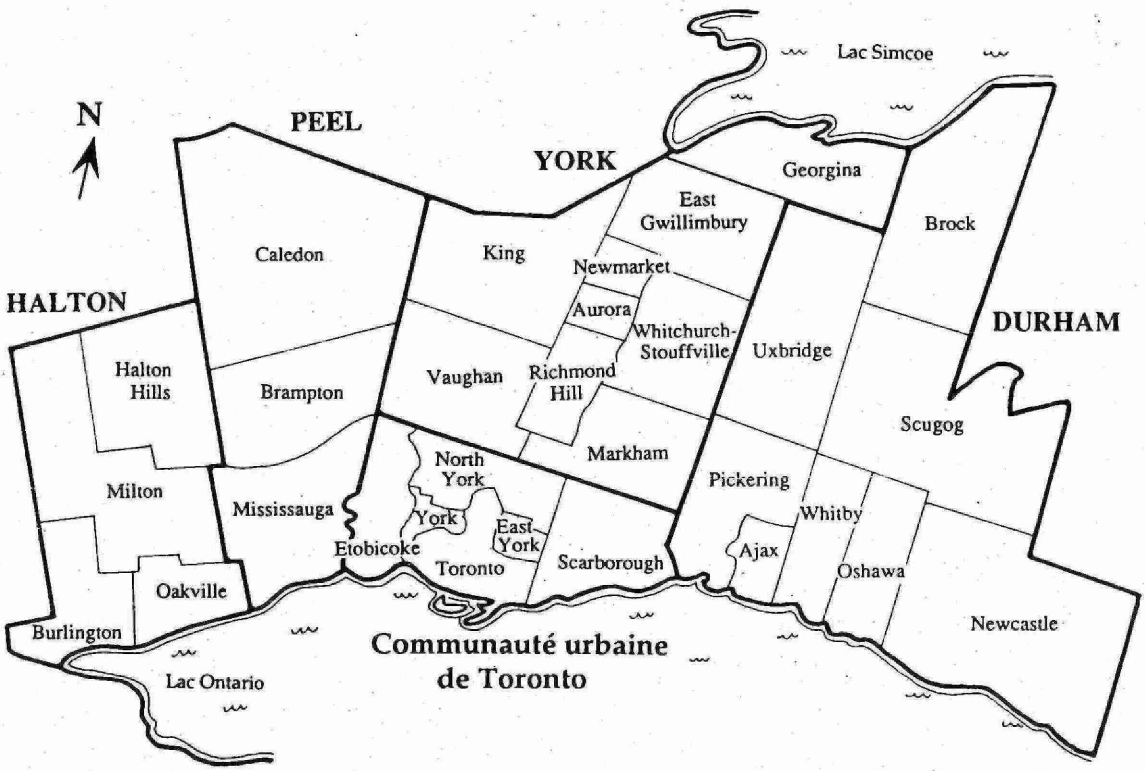

Région du grand Toronto

Ontario
Environment
Environnement

Copyright Provisions and Restrictions on Copying:

This Ontario Ministry of the Environment work is protected by Crown copyright (unless otherwise indicated), which is held by the Queen's Printer for Ontario. It may be reproduced for non-commercial purposes if credit is given and Crown copyright is acknowledged.

It may not be reproduced, in all or in part, for any commercial purpose except under a licence from the Queen's Printer for Ontario.

For information on reproducing Government of Ontario works, please contact ServiceOntario Publications at copyright@ontario.ca

L'honorable Ruth Grier
Ministre de l'Environnement

Message de la ministre de l'Environnement

L'Ontario est aujourd'hui un chef de file de la gestion progressive des déchets. La province est l'un des premiers territoires du continent à avoir mis en oeuvre un programme de recyclage des déchets domestiques. Nos foyers sont des pionniers du monde industriel en matière de compostage domestique. Nos technologies de recyclage et de réutilisation sont parmi les meilleures, et bon nombre sont exportées dans le monde entier. En 1993, notre société était certes l'une des plus gaspilleuses de la planète; on a évalué à 1,1 tonne la production de déchets par habitant. Au cours des six premiers mois de 1992, toutefois, notre production de déchets par habitant a diminué de 21 p. 100. Un petit effort de plus et nous dépasserons avant la fin de l'année l'objectif de 25 p. 100 que nous nous étions fixé pour 1992.

La région du grand Toronto est le coeur industriel de la province. Il y est donc plus pressant de relever le défi de la gestion des déchets. Toutefois, grâce à sa « masse critique » de matériaux récupérés, à son capital et à son ingéniosité, la région offre aussi les meilleures possibilités. Les entreprises qui y sont établies ont accès à l'un des plus grands marchés de matières recyclables. Un approvisionnement garanti de matières recyclables et la croissance de la demande globale de produits recyclés constituent des avantages exceptionnels pour les entreprises de la région.

Pour promouvoir les 3 «R» à l'échelle de la région du grand Toronto, la collaboration de tous les secteurs est indispensable. Le défi à relever consiste à améliorer l'infrastructure en place et à profiter au maximum de la possibilité de créer une économie durable et une société de conservation grâce à la réduction, à la réutilisation et au recyclage.

Ruth Grier

Ce livret donne un aperçu des activités de réduction, de réutilisation et de recyclage 3 « R » entreprises dans la région du grand Toronto.[1] Il explique le défi de réduction des déchets que doit relever la région et décrit quelques mesures et programmes déjà mis en oeuvre par le gouvernement provincial et les municipalités pour réduire la production de déchets dans la région. Enfin, il relate quelques initiatives de réduction réussies dans le secteur privé et énumère des possibilités d'action concertée de la part des pouvoirs publics, de l'industrie, des institutions, des syndicats, des organismes parapublics et de la population.

Relevons le défi : la réduction, la réutilisation et le recyclage dans la région du grand Toronto amorce le dialogue sur les programmes d'application des 3 «R» et l'aménagement des installations nécessaires. Pour tout commentaire sur les efforts de réduction des déchets dans la région, prière d'utiliser la feuille prévue à cet effet au verso du présent livret.

1 Pour une description plus détaillée, consultez le document intitulé *The 1992 Status Report on 3Rs in the Greater Toronto Area* publié par le ministère de l'Environnement.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1992
ISBN-O-7778-0681-9
PIBS 2237F
* Available in English

Imprimé sur du papier recyclé

RELEVONS LE DÉFI :
la réduction, la réutilisation et le recyclage dans la région du grand Toronto

Pour bon nombre de résidents de la région du grand Toronto, la diminution de l'espace d'enfouissement fut une grand source d'inquiétude pendant l'été 1991. Les résidents se sont alors demandé s'il fallait aménager de nouveaux sites. Pourquoi ne faisait-on pas davantage de réduction, de réutilisation et de recyclage? En réalité, on a fait beaucoup pour réduire la quantité totale de déchets à éliminer dans la région. Le gouvernement provincial, de concert avec les municipalités régionales et locales, met sur pied des installations, octroie des subventions aux municipalités,. à l'industrie et aux groupes de consommateurs, encourage l'action des consommateurs et l'échange d'informations. Nous sommes en voie de devenir une société de conservation, où la conservation des ressources sera au centre de toutes les activités humaines. Cependant, il nous reste encore beaucoup à faire pour veiller à ce que la production et la consommation des biens et services entraînent le moins de gaspillage possible.

La région du grand Toronto forme un noyau très compact, qui regroupe cinq municipalités de palier supérieur : la communauté urbaine de Toronto et les municipalités régionales de Peel, York, Durham et Halton. Ces cinq municipalités comprennent 30 municipalités de palier inférieur, aussi appelées municipalités «de secteur».

Saviez-vous que la région du grand Toronto représente :

- 44 p. 100 de la population de l'Ontario
- 40 p. 100 des foyers de l'Ontario
- 40 p. 100 de la production économique de l'Ontario
- 45 p. 100 des emplois de l'Ontario
- 40 p. 100 des déchets de l'Ontario

Elle couvre 6 250 km². En 1990, elle comptait environ 4 millions d'habitants et, selon les estimations, un total de 1,4 million de foyers. Elle fournit environ 2,4 millions d'emplois. Vu le nombre de personnes qui y vivent et y travaillent et le volume d'activités qui s'y déroulent, la réussite des initiatives ontariennes de réduction des déchets dépend de ce qui se produit dans cette région.

En 1992, les industries et les résidents de la région du grand Toronto ont produit environ 3 millions de tonnes de déchets, soit beaucoup moins qu'en 1988, alors que la région avait dû éliminer plus de 4 millions de tonnes. Malgré cette baisse, la région accuse l'un des taux de production de déchets par habitant les plus élevés au monde, ce qui l'oblige à maintenir une énorme capacité d'élimination à l'intérieur de ses frontières. Malgré des programmes de réduction efficaces, l'élimination de déchets résiduels risque d'augmenter, la population de la région devant atteindre 6 millions d'habitants d'ici à l'an 2021.

Pire encore que la pression exercée sur la capacité d'élimination, notre forte production de déchets entraîne la perte de ressources précieuses. Devant la raréfaction des matériaux vierges, le monde entier fait pression pour conserver et préserver ce qui était naguère jeté après usage. Le défi que doit relever la région du grand Toronto n'est pas unique. Le monde entier est confronté aux effets du gaspillage et doit changer radicalement son mode de vie, car la population veut protéger et conserver les ressources naturelles et les écosystèmes.

RELEVONS LE DÉFI

La province, le secteur privé et les municipalités : partenaires dans la réduction des déchets

La province et les municipalités de la région du grand Toronto travaillent en collaboration dans le cadre de nombreux programmes de réduction des déchets. De grands progrès sont aussi réalisés grâce aux initiatives et à l'innovation du secteur privé et des localités. Le présent document relate quelques-unes des réalisations des entreprises et des organismes établis dans la région *(articles encadrés)*.

En 1991, des entreprises et des institutions de la région ont reçu 2,9 millions de dollars en subventions du gouvernement provincial, soit beaucoup plus de la moitié du total provincial de 4,5 millions de dollars, pour l'achat de matériel de recyclage, la construction de nouvelles installations, l'amélioration de l'infrastructure ou la mise en oeuvre de programmes-pilotes d'application des 3 « R ». En outre, des subventions totalisant plus de 5 millions de dollars ont été accordées à 10 entreprises établies dans la région du grand Toronto au cours des deux dernières années pour que celles-ci puissent mettre au point des technologies de recyclage des vieux pneus.

Simultanément, la province a fourni plus de 18 millions de dollars aux écoles et aux municipalités de la région pour les programmes de la boîte bleue et de compostage. Ces subventions couvraient les deux tiers du coût en capital des composteurs domestiques et le tiers du coût d'articles tels les véhicules de collecte, le matériel de traitement des déchets et les boîtes bleues. La province continue d'assumer de 33 à 50 p. 100 du coût de fonctionnement des programmes de la boîte bleue. En 1992, les fonds provinciaux versés aux municipalités de la région pour tous ces programmes devraient s'élever à 24 millions de dollars.

La quasi-totalité des maisons de la région sont desservies par un programme de récupération municipal utilisant les boîtes bleues, les boîtes communautaires ou les centres de collecte. Plus de la moitié des logements de la communauté urbaine de Toronto et de la municipalité régionale de Peel sont desservis, tout comme la quasi-totalité des logements de Halton et de York. À Durham, les personnes habitant en logement ont à leur disposition un certain nombre de centres de collecte publics.

Toutes les municipalités de la région du grand Toronto ramassent les journaux, les boîtes de conserve, le verre et le plastique PET (polyéthylène téréphtalate). Certaines recueillent ou envisagent de recueillir bientôt

Composition des déchets résidentiels en Ontario en 1989 (% pondéral)

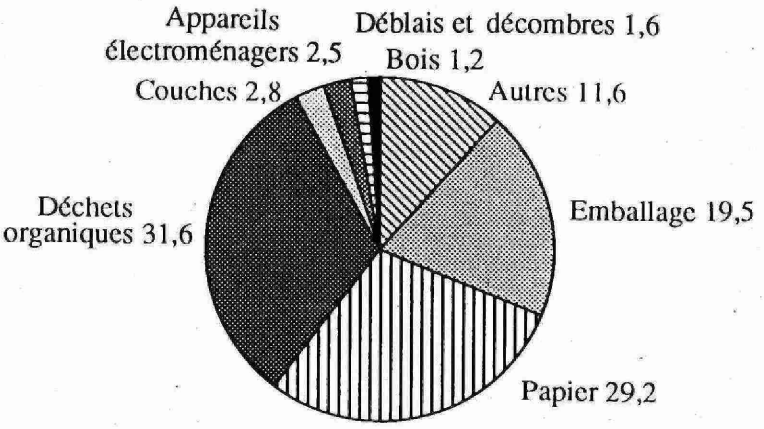

Autres : verre, acier, aluminium ne provenant pas de contenants, matières plastiques, pneus, déchets domestiques dangereux, divers

Emballage : carton, carton pour boîtes, contenants (verre, acier, aluminium, matières plastiques)

Papier : papier à écrire, revues, papier ciré, annuaires téléphoniques, tapisserie, papiers mouchoirs, journaux

Déchets organiques : déchets alimentaires, feuilles, branchailles, gazon, mauvaises herbes

Source : Ministère de l'Environnement *The Physical and Economic Dimensions of Waste Management in Ontario*, novembre 1991, tableau 3.2

Les hôtels CP

La société Hôtels et villégiatures Canadien Pacifique a pris l'importante initiative de promouvoir les 3 «R» dans ses locaux. En 1990, ses gestionnaires ont conçu un «plan vert» pour toute l'entreprise. Ils ont sollicité les idées du personnel, établi des objectifs précis dans certains secteurs, tels que la réduction des déchets et l'économie d'énergie, puis fourni au personnel une formation complète, touchant à tout depuis l'achat jusqu'au service aux chambres.

Les résultats n'ont pas tardé. Ainsi, L'Hôtel, au centre-ville de Toronto, a économisé 3 500 $ en une année, simplement en éliminant les tasses de polystyrène et les petits crémiers de la cafétéria des employés.

d'autres matières, dont le carton ondulé, les annuaires téléphoniques, les revues, le papier fin, les vêtements usagés ainsi que le film plastique, les bouteilles et les contenants en plastique. La plupart des municipalités organisent des collectes périodiques ou saisonnières d'appareils électroménagers (réfrigérateurs, machines à laver, etc.) et de sapins de Noël. Toutes ramassent les feuilles et les déchets de jardin. Le tableau des pages 4 et 5 décrit en détail les différents programmes municipaux.

Les mesures d'incitation à la récupération des déchets

Pour appuyer les programmes de recyclage, les municipalités de la région du grand Toronto qui exploitent des lieux d'enfouissement ont interdit l'élimination de pneus, de carton ondulé, de gypse et de bois. La municipalité régionale de Peel a récemment interdit l'enfouissement de fibre à papier, de contenants en verre, de métal, de débris et de décombres. En juillet 1990, la communauté urbaine de Toronto (CUT) a ajouté à sa liste de matériaux dont l'enfouissement est interdit le remblai, le béton et la pierraille, la ferraille et le papier de bureau. La municipalité de Halton a interdit l'enfouissement de tous les matériaux récupérés dans les boîtes bleues.

Pour rendre le recyclage plus attrayant au point de vue économique, les municipalités de Peel et de Halton ainsi que la CUT ont augmenté leurs droits d'enfouissement en 1991 à 150 $ la tonne. La CUT a augmenté ses tarifs aux stations de transfert à 175 $ la tonne.

Composition des déchets produits en milieu de travail en Ontario en 1989 (% pondéral)

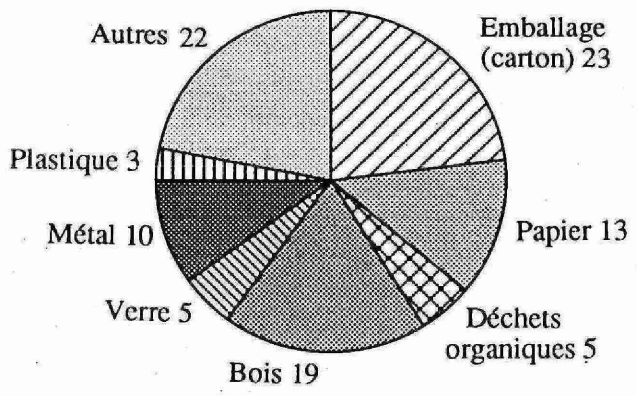

Papier : Papier utilisé dans les bureaux, autres

Bois : Palettes, bois d'oeuvre, copeaux

Autres : Matériaux mixtes, pneus, textiles, matériaux industriels spécifiques

Source : Ministère de l'Environnement
The Physical and Economic Dimensions of Waste Management in Ontario, novembre 1991, tableau 3.9

La réduction des déchets en milieu de travail

Dans la municipalité de Peel, un excellent réseau de centres de récupération privés appuie l'interdiction des sites d'enfouir certains matériaux et la récupération des déchets produits en milieu de travail. Dans la CUT, outre les installations privées, des centres de collecte publics acceptent les matières recyclables triées à la source dans les milieux de travail qui ne produisent pas assez de déchets pour attirer les entreprises de recyclage privées. La CUT a aussi banni l'enfouissement des produits excédentaires et des marchandises non conformes utilisables. Les municipalités encouragent les entreprises à faire don de ces produits et marchandises aux organismes de bienfaisance et aux banques alimentaires.

La société General Motors du Canada Autoplex d'Oshawa

Lorsque la société General Motors du Canada a conçu et aménagé son Autoplex ultramoderne à Oshawa, la direction a décidé de mettre en oeuvre un programme modèle de récupération des déchets. Un système intégré de gestion des déchets trie les matériaux recyclables produits dans son usine de 650 acres. Grâce à ce système, GM a réduit de 36 p. 100 la quantité de déchets à enfouir entre 1989 et 1991, et récupéré plus de 10 000 tonnes de carton ondulé en 1991.

De nouvelles techniques d'expédition ont aussi favorisé la réduction des déchets. Par exemple, GM expédie maintenant les moteurs, les transmissions, les sièges d'auto, les batteries et autres pièces dans des conteneurs consignés et réutilisables. De même, l'entreprise fait l'essai de nouveaux contenants en carton réutilisables, qui se replient et permettent d'épargner un espace précieux lorsqu'ils sont retournés aux fournisseurs pour être réutilisés.

Confrontées à la hausse des droits d'enfouissement et aux pressions accrues du public qui est maintenant sensibilisé à l'environnement, bon nombre d'entreprises privées, qu'il s'agisse de petits bureaux d'une dizaine d'employés ou d'usines dont le chiffre d'affaires atteint plusieurs millions de dollars, ont pris des mesures pour réduire leur production de déchets. Ces efforts ont contribué non seulement à préserver l'espace d'enfouissement qu'il nous reste, mais aussi à améliorer les profits nets des entreprises.

suite à la page 6

Description sommaire des programmes d'application des 3 «R»

PROGRAMME	DURHAM	HALTON
BOÎTE BLEUE RÉSIDENTIELLE	Toutes les municipalités régionales et de secteur de la région du grand Toronto participent activement aux programmes de la boîte bleue. La collecte est la plupart du temps effectuée par les municipalités locales tandis que le traitement des déchets et la commercialisation incombent habituellement à l'administration régionale.	
RECYCLAGE— APPARTEMENTS	Immeubles à logements multiples non desservis, sauf par des boîtes communautaires	Plus de 90 p. 100 des immeubles à logements multiples sont desservis
CENTRES DE RECYCLAGE PUBLICS	Quarante-huit centres de recyclage (la plupart étant des boîtes communautaires)	Boîtes communautaires pour les zones rurales et les zones urbaines publiques; quatre centres de recyclage (un dans chaque municipalité de secteur)
COLLECTE DE FEUILLES ET DE DÉCHETS DE JARDIN	Centres régionaux de compostage des feuilles	Oakville exploite son propre centre de compostage de feuilles. Les municipalités régionales et locales envoient leurs feuilles dans des centres privés.
COMPOSTAGE RÉSIDENTIEL	Plus de 20 000 composteurs distribués jusqu'à maintenant	Plus de 21 300 composteurs résidentiels ont été distribués jusqu'à maintenant
DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX (DDD)	Deux centres permanents de collecte des déchets domestiques dangereux (échange de peinture au dépôt d'Oshawa)	Deux centres permanents de collecte des déchets domestiques dangereux
ÉDUCATION ET PROMOTION	Brochures; bulletin; vidéo sur le compostage; répertoire des débouchés que représentent les milieux de travail, affiches et remise de prix	Responsabilité des municipalités de secteur; la municipalité régionale fait la promotion du programme de collecte des déchets domestiques dangereux
PROGRAMMES EN MILIEU DE TRAVAIL	Audits des déchets en milieu de travail, soutien technique, éducation	
ÉCHANGE ET RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS	Centre de dons surveillé au lieu d'enfouissement de Brock West	Centres communautaires de recyclage et de réutilisation (WasteWise)
PROJETS-PILOTES		Recyclage des films plastiques; collecte des déchets secs et humides - trois flux de déchets (déchets secs et autres)
INTERDICTION D'ENFOUISSEMENT	Interdictions de la CUT en vigueur	Carton ondulé, journaux, verre, contenants alimentaires et pour boissons gazeuses, contenants en aluminium et en acier, plastique PET, carton de source domestique, gypse, pneus, ferraille, appareils électroménagers

dans les municipalités de la région du grand Toronto

CUT	PEEL	YORK
La quasi-totalité des habitations unifamiliales de la région du grand Toronto sont desservies par un programme de la boîte bleue ou par des centres de collecte ruraux; toutes les municipalités de la région recueillent les journaux, les boîtes de conserve, le verre et le plastique PET; certaines récupèrent d'autres matériaux, dont le carton ondulé, les annuaires téléphoniques, les revues, le papier fin, les vêtements usagés, le polyéthylène haute densité et les matières plastiques mixtes.		
65 p. 100 des immeubles à logements multiples sont desservis	Plus de 76 p. 100 des immeubles à logements multiples sont desservis	Plus de 80 p. 100 des immeubles à logements multiples sont desservis
80 boîtes communautaires dans des endroits publics	Cinq centres de collecte	Centres de collecte à Keele Valley et dans certaines municipalités locales
La CUT exploite un centre de compostage de feuilles et de déchets de jardin, à l'instar de North York, Scarborough et Etobicoke	Trois centres régionaux de compostage	Centre régional de compostage de feuilles
D'ici à la fin de 1992, 120 000 composteurs subventionnés auront été distribués	Plus de 42 000 composteurs distribués depuis 1988	Plus de 23 500 composteurs distribués par les municipalités de secteur
Dix centres permanents de collecte des déchets domestiques dangereux; service de collecte mobile	Trois centres permanents de collecte des déchets domestiques dangereux; journées de collecte	Centres mobiles de collecte des déchets domestiques dangereux
Campagne de réduction des déchets à l'échelle de la région du grand Toronto administrée en conjonction avec le ministère de l'Environnement au coût de 2,5 millions de dollars Campagne de publicité locale pour la boîte bleue, les déchets de jardin, les déchets produits en milieu de travail et le compostage Matériel éducatif, notamment les bandes vidéo, les papiers de bureau, les guides du recyclage, les guides de réduction des déchets en milieu de travail, les répertoires de marchés, les trousses éducatives pour les écoles	Campagnes publicitaires pour le compostage et les 3 «R»; présentation d'exposés par le personnel; trousse d'information sur les 3 «R»; affiches à l'intention des entreprises	Les neuf municipalités locales font la publicité et la promotion de leurs programmes d'application des 3 «R»; la municipalité régionale fait la promotion du programme de collecte des déchets domestiques dangereux
Audits des déchets en milieu de travail, soutien technique, manuel d'inventoriage des déchets, séminaires, répertoires des marchés	Audits des déchets en milieu de travail, soutien technique, séminaires, répertoires des marchés	Certaines municipalités locales offrent un service de consultation pour les différents milieux de travail
Interdiction d'enfouir des marchandises excédentaires ou non conformes; on encourage les entreprises à faire don de ces marchandises aux organismes de bienfaisance	« Magasins de marchandises gratuites » aux lieux d'enfouissement d'Albion et de Caledon pour les meubles, les appareils ménagers et d'autres biens réutilisables; programme d'échange de déchets entre les entreprises; liste des marchés pour le matériau de remblai	
Collecte et traitement des déchets humides - trois flux de déchets	Système pilote de collecte des déchets humides - trois flux de déchets	Mise sur pied en 1992 de centres mobiles de collecte des déchets domestiques dangereux
Carton ondulé, pneus, gypse, ferraille, remblai, béton et pierraille, déchets de bois, papier de bureau, marchandises excédentaires ou non conformes réutilisables	Pneus, bois, carton, gypse, fibre à papier, contenants en verre, débris métalliques de construction et de démolition	Interdiction de la CUT en vigueur

Composition des déchets domestiques en Ontario en 1989 (% pondéral)

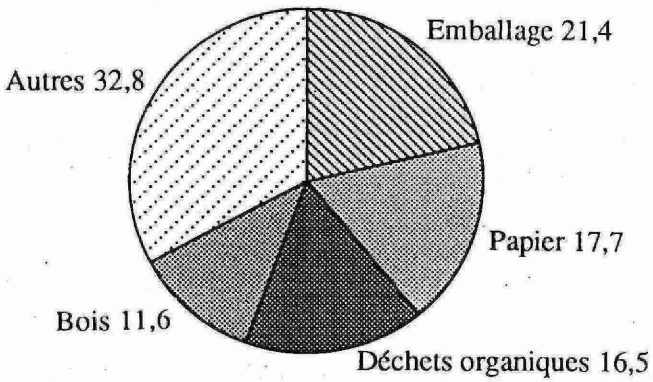

Autres déchets résidentiels :	appareils électroménagers, débris et décombres etc.
Autres déchets produits en milieu de travail :	verre, métal, matières plastiques, pneus, etc.

Source : Ministère de l'Environnement *The Physical and Economic Dimensions of Waste Management in Ontario*, novembre 1991

suite de la page 3

Le compostage

En 1993, plus de 220 000 composteurs auront été distribués dans la région du grand Toronto. La province défraie les deux tiers du coût de ces composteurs, le reste étant payé par la municipalité ou le résident, ou les deux. Les programmes municipaux de collecte de feuilles et de déchets de jardin permettent aussi de récupérer des quantités considérables de matières organiques normalement destinées à l'enfouissement.

Mississauga met actuellement à l'essai un projet de compostage central, dans le cadre duquel elle évalue différentes méthodes de collecte des ordures ménagères et des déchets de jardin. Quelque 3 600 foyers participeront à ce projet. La CUT a lancé de son côté un programme de collecte des déchet de cuisine desservant 15 000 foyers à Etobicoke, North York et dans la ville de Toronto. La municipalité de Halton a dirigé pendant 12 mois un projet-pilote de compostage des déchets de cuisine et de jardin. Le projet de Halton, auquel participaient 600 foyers, comprenait le ramassage et le traitement des déchets de cuisine et de jardin ainsi que des matières recyclables sèches. Les résultats sont probants : le taux de récupération dépasse les 50 p. 100.

Les déchets domestiques dangereux

Les municipalités de Halton, Durham et Peel ainsi que la communauté urbaine de Toronto possèdent des centres permanents de collecte des déchets domestiques dangereux. Les municipalités de Peel et York organisent aussi des journées de collecte spéciales. Par exemple, en 1991, la région de York a mis sur pied un centre de collecte mobile à 11 endroits et reçu en 33 jours les déchets dangereux de plus de 10 000 véhicules. En 1991, la municipalité de Peel, qui possède maintenant trois centres permanents de collecte des déchets domestiques dangereux, a ramassé 225 000 litres de liquides dangereux et d'huiles usées, 7 057 batteries et 1 928 bouteilles de propane. Outre ces 10 centres permanents, la communauté urbaine de Toronto offre un service de ramassage à domicile des déchets domestiques dangereux. En 1992, la municipalité de Durham a connu beaucoup de succès avec son programme d'échange de peinture mis sur pied au centre de collecte d'Oshawa.

La réutilisation par l'échange

On dit que les ordures recèlent parfois des trésors. Ainsi, la réutilisation prend diverses formes : boutiques de vêtements usagés, magasins d'antiquités, ventes de bienfaisance et ventes de bric-à-brac et les annonces classées des journaux de quartier. Dans le même esprit, la municipalité de Peel dirige un service d'échange de déchets résidentiels aux lieux d'enfouissement d'Albion et de Caledon.

Thomas & Betts Ltd.,
Fabricant de produits électriques à Mississauga

Rick Humphrey, directeur d'entrepôt au centre de distribution de Thomas & Betts, à Mississauga, parle avec modestie des efforts déployés par son entreprise pour promouvoir les 3 «R». Les résultats, cependant, sont loin d'être modestes.

Sensibilisés à l'environnement et désireux de réduire le coût d'élimination, la direction et le personnel de la compagnie ont entrepris en 1988 de réutiliser les films autocollants et les boîtes en carton, récupérant ainsi plus de 200 kg d'emballages chaque semaine. Ils ont commencé à trier le bois, les emballages non réutilisables, les cannettes pour boissons gazeuses et le papier de bureau en vue de les recycler. Ils ont aussi modifié certaines de leurs habitudes, par exemple en éliminant les gobelets de polystyrène dans la salle à manger.

En octobre 1992, le personnel de Thomas & Betts avait réduit la quantité de déchets à éliminer de 90 p. 100 par rapport à 1988. « En même temps, raconte M. Humphrey, l'entreprise a épargné des milliers de dollars en frais d'élimination et est devenue plus rentable, plus efficace.»

La réduction des déchets chez Bell Canada

En 1991, Bell Canada a lancé un projet-pilote visant à promouvoir la réduction des déchets dans ses bureaux du chemin Fieldway, à Etobicoke. En 1989, ces bureaux, où travaillent près de 1 000 employés de Bell, ont produit plus de 800 kg de déchets, par jour. En octobre 1991, la production quotidienne de déchets avait été ramenée à 65 kg. Bell a réussi à récupérer 30 kg de plus grâce au compostage sur place des déchets alimentaires et à d'autres initiatives. En octobre 1992, le taux de récupération des déchets atteignait près de 98 p. 100. Autrement dit, l'ensemble des employés de Bell qui travaillent au 2, chemin Fieldway, ne produisent que quelque 16 kg de déchets par jour.

La réussite de ce projet-pilote est attribuable à l'efficacité des communications entres les employés et à leur fort taux de participation. On avait organisé à leur intention toute une gamme d'activités liées aux 3 « R » et on les avait tenus au courant des progrès réalisés.

Bell ne s'est pas reposée sur ses lauriers. Vers la fin de 1991, ses gestionnaires ont décidé d'étendre le programme. À l'heure actuelle, plus de 10 000 employés de Bell dans la région du grand Toronto et environ 5 000 de plus dans 40 autres bureaux de Bell, ailleurs en Ontario, participent au programme de réduction des déchets. Cinq des projets-pilotes de la région ont déjà atteint un taux de récupération de 90 p. 100. En octobre 1992, 175 personnes représentant 70 entreprises ont visité les installations du chemin Fieldway.

La réduction des dépenses rendue nécessaire par la récession encourage les entreprises à chercher des matériaux moins coûteux pour alimenter leurs procédés de fabrication. Pour répondre aux besoins du secteur industriel, un certain nombre de programmes municipaux favorisent l'échange de déchets. De plus, la Bourse ontarienne des déchets réunit les entreprises ayant des matières usagées à vendre et les acheteurs éventuels.

À bas le gaspillage, à bas la misère

Certains organismes communautaires et services sociaux jouent un rôle important dans la récupération de nombreux matériaux en vue de leur réutilisation. Même si la plupart d'entre eux misent surtout sur l'aide sociale et les levées de fonds, ils contribuent aussi à la réduction des déchets, surtout par la réutilisation des tissus et le réacheminement des aliments. Des organismes, tels que la Société Saint-Vincent de Paul, l'Armée du salut, Goodwill Industries, Second Harvest et la Fondation canadienne de développement dans le monde, jouent actuellement des rôles de premier plan dans ce secteur.

L'Armée du salut et Goodwill Industries fournissent des postes de dépôt et des remorques pour les vêtements, les appareils électroménagers et les meubles. La Société Saint-Vincent de Paul organise des collectes de vêtements par l'entremise des paroisses catholiques. Ces trois organismes vendent des biens réutilisables dans leurs magasins, pour lever des fonds. Goodwill Industries répare les meubles et les appareils électroménagers dans le cadre de ses programmes de formation professionnelle.

Second Harvest récupère les aliments excédentaires des restaurants et des hôtels pour les livrer aux institutions et aux centres d'accueil pour personnes démunies. Le programme est très populaire auprès des fournisseurs d'aliments excédentaires. Ceux-ci préfèrent que les aliments soient consommés plutôt qu'expédiés au dépotoir.

La Fondation canadienne de développement dans le monde est un organisme à but non lucratif qui expédie de l'équipement et des fournitures réutilisables, y compris des lunettes, aux pays du Tiers Monde.

En résumé, plus de 11 organismes de services sociaux de la région du grand Toronto travaillent à la récupération d'aliments comestibles normalement destinés à l'enfouissement, au compostage ou à la préparation de nourriture pour animaux. Ils font aussi la promotion de la réutilisation et de la réparation de vêtements, d'appareils électroménagers, de livres, de meubles et d'outils.

L'information, les ressources et l'éducation du public

Les municipalité régionales de Peel et de Durham et la communauté urbaine de Toronto remettent à jour à intervalles réguliers leurs répertoires des marchés de matières recyclables, pour aider les industries à identifier les acheteurs et les utilisateurs possibles.

La plupart des municipalités offrent des conseils techniques aux entreprises et aux institutions désireuses d'inventorier leurs déchets et d'élaborer des stratégies de réduction. À titre d'exemple, le service des travaux publics de la communauté urbaine de Toronto peut aider une entreprise à examiner les types de déchets qu'elle produit, le mode de production et le mode de gestion de ces déchets. Le service travaille ensuite avec l'entreprise pour évaluer la mesure dans laquelle ces déchets peuvent être réduits ou recyclés, et pour élaborer des stratégies. La municipalité de Peel a évalué les déchets de 115 entreprises en 1991 et celle de Durham a aidé plus de 500 industries à faire de même.

Une victoire pour le GIPPER

En juin 1989, le personnel du service des achats de la ville de Toronto, qui est aussi l'acheteur attitré de la CUT, a entrepris de consulter d'autres municipalités ainsi que des ministères et organismes fédéraux et provinciaux au sujet du lancement d'initiatives conjointes de promotion des 3 «R», et ce, par la mise en oeuvre de nouvelles politiques d'approvisionnement cohérentes.

Quelques mois plus tard, un nouveau comité appelé Governments Incorporating Procurement Policies to Eliminate Refuse (GIPPER) voyait le jour. Son mandat est le suivant :

- inciter les organismes, les conseils et les commissions du gouvernement, ainsi que leurs entrepreneurs affiliés à réduire leur production de déchets;
- créer les débouchés nécessaires pour favoriser les activités de réduction, de réutilisation, de recyclage et de récupération des déchets;
- encourager les différents paliers de gouvernement à mettre leurs achats en commun, de façon à favoriser l'application des 3 «R».

En septembre 1991, les cinq municipalités de palier supérieur de la région du grand Toronto étaient membres du comité GIPPER. Un certain nombre de ministères et d'organismes fédéraux, y compris Environnement Canada et Approvisionnement et Services Canada, y participent aussi, tout comme d'ailleurs la Toronto Transit Commission, Ontario Hydro et l'Ontario Association of School Business Officials.

En octobre 1992, le ministère de l'Environnement a octroyé une subvention à GIPPER pour la production d'un manuel destiné au gouvernement et aux autres organismes publics. Ce manuel traite des biens et services d'application des 3 «R» offerts en Ontario.

Domal crée un nouveau marché pour les vieux pneus

Domal Envirotech Inc. produit un collier pour les regards d'égout et les puisards de rue contenant 80 p. 100 de caoutchouc recyclé. La fabrication de chaque collier nécessite l'équivalent de 36 pneus. Domal a reçu en 1991 un prix d'excellence en création de marchés du Conseil du recyclage de l'Ontario pour ce collier.

Le ministère de l'Environnement et le ministère des Transports font actuellement l'essai de plus de 100 colliers de ce type sur des routes municipales. Quant à la ville d'Etobicoke, elle a été si satisfaite des résultats de ses essais que les colliers Domal sont maintenant un des critères de sélection des entreprises qui répondent aux appels d'offre.

La plupart des municipalités de la région du grand Toronto offrent des programmes d'éducation du public et de promotion en matière d'application des 3 «R». Ces programmes prennent notamment la forme d'annonces dans les journaux, à la radio et dans le réseau de transports en commun. Il peut s'agir de brochures, d'affiches, de livrets, de la délégation de représentants dans les centres communautaires, les centres commerciaux et les écoles, ainsi que de démonstrations lors d'événements communautaires.

Outre les pouvoirs publics, un certain nombre d'organismes écologiques et de groupes communautaires organisent des programmes d'éducation du public visant à promouvoir la réduction à la source, le recyclage et l'achat d'autres produits que les produits domestiques dangereux traditionnels. Des groupes religieux, des écoles, des organismes de services, des associations sportives et un large éventail de groupes communautaires commanditent des activités d'application des 3 « R » à l'échelle de la région.

RELEVONS LE DÉFI

Le Plan d'action ontarien en matière de réduction des déchets

Dans le cadre de sa stratégie de réduction des déchets, la province appuie les initiatives de la région du grand Toronto. Elle s'est fixé des objectifs de réduction et contribue à l'élaboration et à l'application des politiques, programmes et règlements nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Les objectifs provinciaux de réduction des déchets

Pour protéger l'environnement, conserver nos ressources et minimiser le recours aux lieux d'enfouissement, la ministre de l'Environnement s'est engagée à réduire les déchets en Ontario :

- **d'au moins 25 p. 100 en 1992;**
- **d'au moins 50 p. 100 d'ici à l'an 2000.**

Ces objectifs, établis en fonction de la production de déchets par habitant enregistrée en 1987, sont conformes à l'objectif national fixé par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. De plus, ils se comparent aux objectifs adoptés en général dans le monde industriel, ce qui témoigne de la reconnaissance globale de l'urgence de conserver les ressources.

Les plus récentes données du premier semestre de 1992 indiquent que l'Ontario n'éliminera, à l'intérieur ou à l'extérieur de ses frontières, pas plus de 7,6 millions de tonnes de déchets cette année. Cela représente une baisse de 21 p. 100, soit 0,8 tonne de déchets par personne comparativement à l'année-témoin 1987. Les données indiquent que la région du grand Toronto a réduit davantage la quantité de déchets normalement destinés à l'enfouissement.

Le Plan d'action ontarien en matière de réduction des déchets

Le 21 février 1991, la ministre de l'Environnement a annoncé la mise en oeuvre d'un plan d'action qui vise à atteindre les quatre objectifs suivants :

- mettre en vigueur des lois axées sur la réduction plutôt que sur l'élimination des déchets;
- favoriser la collaboration avec les industries et les institutions en vue de réduire les déchets et d'encourager l'utilisation et la production de produits faits à partir de matières recyclées;
- assurer la viabilité financière des programmes de réduction;
- sensibiliser le public aux principes de la réduction des déchets.

La création d'un système d'application des 3 « R » viable tant au point de vue écologique que financier repose sur le succès des initiatives du Plan d'action en matière de réduction des déchets.

Centre de récupération des matériaux de construction

Au printemps de 1992, deux spécialistes de la rénovation ont ouvert au 380, chemin Birchmount, unité 3, à Scarborough, un entrepôt de 15 000 pieds carrés au concept innovateur, où ils vendent des matériaux récupérés sur des chantiers de construction ou de rénovation.

Le centre de récupération, inspiré d'installations municipales semblables un peu partout en Amérique du Nord, accepte gratuitement les matériaux usagés. Il comporte une grande surface où les clients peuvent examiner la marchandise avant d'acheter ce dont ils ont besoin pour leur projet de rénovation ou de construction. À la différence des centres municipaux cependant, le centre de récupération est une entreprises à but lucratif.

Les fenêtres sont les articles les plus populaires auprès des clients, mais les toilettes, les articles de plomberie, les armoires et les portes se vendent aussi très bien. « Ce qui fait notre popularité, déclare Bob Sawatsky, c'est que notre entreprise permet aux gens de réaliser des économies intéressantes ». Le prix de vente moyen des articles usagés est inférieur d'environ 75 p. 100 au prix de la marchandise neuve.

Le Bureau de gestion de la réduction des déchets

Le Bureau de gestion de la réduction des déchets a été mis sur pied pour coordonner la mise en oeuvre de tous les aspects du Plan d'action. Voici quelques-uns de ses principaux secteurs d'activité :

- lois et règlements relatifs aux 3 «R»;
- planification et pouvoirs en matière de gestion des déchets municipaux;
- financement des systèmes de gestion des déchets;
- élaboration de stratégies d'utilisation et de commercialisation des produits secondaires;
- évaluation quantitative de récupération des déchets;
- communication et éducation.

Depuis sa création, le Bureau de gestion de la réduction des déchets a amené les municipalités, les entreprises, les industries et les groupes communautaires à réfléchir sur les façons de relever les défis dans chacun des secteurs susmentionnés.

De nouvelles lois pour appuyer le Plan d'action

Des mesures réglementaires précises conçues pour favoriser la mise en oeuvre du Plan d'action en matière de réduction des déchets sont proposées par le Bureau dans un document pour fins de consultation publique. Publié en octobre 1991, le *Document de travail nº 1 - Mesures de réglementation à prendre pour atteindre les objectifs de l'Ontario en matière de réduction des déchets* propose notamment les mesures suivantes :

- rendre obligatoire les audits des déchets et les plans de réduction des déchets en milieu de travail;
- mettre sur pied des systèmes de tri à la source pour les foyers et les lieux de travail;
- aménager et exploiter des centres de compostage;
- rendre obligatoire les audits et les plans de réduction des emballages.

Pour que le gouvernement de l'Ontario puisse approuver et appliquer les règlements proposés dans ce document, l'Assemblée législative de l'Ontario doit adopter une loi d'habilitation. La *Loi de 1992 sur la gestion des déchets (voir encadré ci-contre)*, qui permet la promulgation de règlements, a été déposée en octobre 1991. Le 27 avril 1992, à la suite d'une série d'audiences publiques, elle a été revêtue de la sanction royale et a pris force exécutoire.

Ces mesures sont importantes pour la région du grand Toronto pour quatre raisons. Premièrement, elle est le domicile d'au moins 2 100 des quelque 5 300 lieux de travail qui devront désormais trier à la source les matières recyclables et préparer des audits et des plans de réduction des déchets. Deuxièmement, il sera plus facile de faire autoriser de nouvelles installations de recyclage et de compostage. Troisièmement, les emballages feront l'objet d'audits et leur quantité sera réduite. Quatrièmement, des règlements rendront obligatoire la collecte à domicile des produits recyclables pour tous les ménages où un service de collecte des ordures existe, y compris les appartements et les immeubles à logements multiples.

Le programme de subvention de la communauté urbaine de Toronto pour l'action communautaire en matière de réduction des déchets

En 1990, le service des travaux publics de la communauté urbaine de Toronto a lancé un programme de subvention pour l'action communautaire en matière de réduction des déchets dans le but d'appuyer financièrement les groupes communautaires et écologiques qui s'efforcent de créer des programmes innovateurs favorisant les 3 « R ». Voici quelques-uns des projets financés dans le cadre de ce programme :

- subvention de 1 500 $ au East End Children Centre pour la rédaction et la production d'un livret d'idées pratiques sur les 3 « R », et pour l'achat de boîtes pour les échanges de vêtements usagés;
- subvention de 1 700 $ à la Toronto Chinese Community Services Association pour la conception d'une exposition informative devant être présentée dans le quartier chinois;
- subvention de 12 000 $ à la Citizens for a Safe Environment pour le financement d'une caravane mobile de réduction des déchets, qui a fait la tournée de Riverdale avec une mini-exposition et un diaporama sur le compostage, un « pèse-déchets », divers étalages et des documents éducatifs à distribuer;
- subvention de 14 000 $ à la Fondation canadienne pour le développement dans le monde, organisme qui expédie diverses marchandises, des livres, des outils et du matériel usagés à des pays en voie de développement, pour le financement d'un bulletin faisant la promotion de ses oeuvres.
- subvention de 5 000 $ au Volunteer Center of Metropolitan Toronto pour la planification et l'organisation d'un atelier de formation sur la réduction des déchets pour les organismes de services sociaux de toute la communauté urbaine.

La *Loi de 1992 sur la gestion des déchets* Éléments clés des clauses relatives aux 3 «R»

La *Loi de 1992 sur la gestion des déchets* est un bon indice de l'importance que le gouvernement de l'Ontario attache à la promotion des 3 «R». Tout en reconfirmant sa responsabilité face à l'élimination sûre des ordures ménagères, la Loi propose aussi de nouvelles méthodes pour réduire au minimum la production de déchets.

La *Loi de 1992 sur la gestion des déchets* se divise en quatre parties. La partie IV modifie la *Loi sur la protection de l'environnement* pour donner au gouvernement le pouvoir de réglementer la gestion des produits jetables et autres matières avant leur mise au rebut. Il s'agit là des clauses fondamentales qui permettront à la province de commencer à appliquer les mesures réglementaires proposées dans le *Document de travail nº 1*.

Ces nouveaux pouvoirs de réglementation permettront à la province d'obliger les grands utilisateurs d'emballages à préparer des audits et des plans de travail. Elle obligera aussi les grands établissements IC et I à entreprendre des audits des déchets et à préparer des plans de réduction fondés sur le principe du tri à la source des matières recyclables ou réutilisables du flux de déchets résiduels à éliminer.

La Loi donne au gouvernement de l'Ontario l'autorité explicite d'étudier et de financer des activités d'application des 3 «R» ainsi que des pouvoirs supplémentaires en matière de contrôle de la production de produits jetables. La Loi accroît considérablement le pouvoir du gouvernement provincial de consigner les produits et les emballages. De plus, elle simplifie le processus d'autorisation des installations de réduction, de réutilisation et de recyclage.

La réforme des pouvoirs municipaux en matière de gestion des déchets

En vertu de la loi actuelle, la plupart des municipalités n'ont pas le pouvoir explicite d'entreprendre des activités et des programmes 3 «R». Ce vide juridique s'explique par le fait que les municipalités ne se préoccupaient traditionnellement que de la collecte et de l'élimination sûre des ordures ménagères.

L'insuffisance des pouvoirs accordés aux municipalités ont parfois fait obstacle à la création de programmes d'application des 3 «R» en Ontario. Devant l'intérêt grandissant du public pour ces programmes, un certain nombre de municipalités, associées à la plus vaste organisation municipale de la province, l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO), ont demandé que des pouvoirs additionnels leur soient conférés pour leur permettre de planifier, d'élaborer et de mettre en oeuvre de nouvelles installations, de nouveaux programmes et de nouvelles activités d'application des 3 «R».

En réponse à cette demande, le ministère des Affaires municipales, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, a préparé un document de consultation intitulé *Les pouvoirs des municipalités en matière de gestion des déchets en Ontario*. Ce document examine des options permettant de conférer aux municipalités des pouvoirs en matière de réduction des déchets, par exemple :

- des responsabilités explicites en matière de planification des 3 «R» et d'élimination des déchets pour les municipalités de palier supérieur;
- le pouvoir de percevoir des droits d'utilisation des services d'élimination des déchets;
- le pouvoir d'augmenter les amendes imposées à ceux qui contreviennent aux règlements municipaux relatifs à la gestion des déchets.

En conférant ces pouvoirs aux administrations municipales, on favorise l'instauration de programmes adaptés aux besoins de chaque localité et l'application des mesures nécessaires à leur réussite au niveau local.

Après une consultation provinciale, au printemps de 1992, le ministère des Affaires municipales a entrepris la rédaction de lois permettant d'octroyer les pouvoirs nécessaires aux municipalités de l'Ontario. Ces lois devraient être présentées à l'Assemblée législative très bientôt.

Durham et Goodwill unissent leurs efforts dans un projet de réutilisation

La région de Durham, en association avec Goodwill Industries, a acheté et rénové deux remorques permanentes pour la réception des dons (une au lieu d'enfouissement et l'autre dans un centre commercial) et une remorque mobile, en plus de fournir le personnel.

La région favorisera la réutilisation en encourageant les résidents à apporter leurs vieux vêtements et d'autres articles aux remorques Goodwill. Goodwill récupérera les articles réutilisables et les vendra dans ses magasins, en Ontario. En septembre 1992, le ministère de l'Environnement a approuvé l'octroi d'une subvention de 22 500 $ pour appuyer ce projet.

RELEVONS LE DÉFI

Renforçons les politiques et les programmes provinciaux relatifs aux 3 «R»

Les politiques et les programmes provinciaux ont des répercussions importantes sur la nature et l'envergure des activités de gestion des déchets et d'application des 3 «R» des particuliers, des municipalités, des entreprises privées, des institutions et des organismes communautaires. Pour assurer la réussite du Plan d'action en matière de réduction des déchets, il faut mettre à jour les politiques et améliorer les programmes de financement des activités d'application des 3 «R», créer des marchés, mesurer les taux de récupération et mettre sur pied de vastes campagnes de sensibilisation.

Le financement

À l'heure actuelle, la province accorde des subventions ou des prêts pour une foule d'activités de gestion des ordures ménagères, y compris des programmes et des projets d'application des 3 «R». Depuis 1989, les fonds accordés par la province aux programmes de réduction des déchets des municipalités et des lieux de travail ont quadruplé. En 1991-1992, le ministère de l'Environnement a investi au total 71,5 millions de dollars dans ces programmes, et les municipalités ont déboursé encore davantage. La province a annoncé son intention d'instaurer un système de financement plus équitable qui «ne redonne pas la facture» aux contribuables.

À cette fin, le Bureau de gestion de la réduction des déchets prépare, de concert avec d'autres ministères provinciaux, un mémoire proposant plusieurs options de financement. Le système s'autofinancera et n'imposera pas de fardeau indu aux municipalités. Le mémoire abordera des questions variées, notamment : les consommateurs doivent-ils payer davantage pour les produits non recyclables et non réutilisables? Qui doit assumer le coût des systèmes de recyclage ou de réutilisation? Quel type de mesures ou de primes financières peut-on instaurer pour encourager l'industrie à produire des biens plus durables? La publication de ce document, prévue pour le début de 1993, sera suivie d'un vaste processus de consultation du public.

La brasserie Upper Canada, à Toronto

Frank Heaps, président de la brasserie Upper Canada, à Toronto, estime que son entreprise recycle plus de 90 p. 100 de ses déchets solides chaque année et économise ainsi plus de 20 000 $.

D'après lui, «les 3 «R» sont profitables pour Upper Canada et cadrent bien avec le caractère naturel de notre produit ». Upper Canada n'utilise aucune cannette, mais uniquement des bouteilles consignées réutilisables et des barils.

Un éleveur de bétail de Georgetown récupère tous les résidus de malt d'orge produits par le brassage de la bière. Les employés font du compost avec les déchets alimentaires et les mouvures de café au moyen d'un composteur fourni par l'entreprise.

Lors des événements spéciaux et des activités promotionnelles, Upper Canada ramasse et recycle tous les gobelets de plastique utilisés. La brasserie possède aussi un appareil de compactage des boîtes de carton ondulé utilisées pour le transport des bouteilles consignées. Le carton récupéré est destiné au recyclage et rapporte jusqu'à 60 $ la tonne.

Selon M. Heaps, les programmes d'application des 3 «R» d'Upper Canada prouvent que «les petites entreprises ont un grand rôle à jouer dans la réduction des déchets».

WasteWise

WasteWise a été créée au début de 1991 en tant que centre de ressources communautaires et de récupération des déchets offrant des possibilités de gestion des ressources très différentes des méthodes traditionnelles. WasteWise est établi dans la ville de Halton Hills, et son personnel se compose de salariés et de bénévoles.

Le mandat de WasteWise est de renseigner tous les producteurs de déchets sur la réduction des déchets et le réacheminement des matières réutilisables ou recyclables normalement destinées à l'enfouissement. Durant ses 15 premiers mois d'existence, WasteWise a aidé des entreprises à trouver des marchés pour les matières récupérées, a répondu à des douzaines de demandes d'information provenant d'entreprises, de groupes écologiques, d'organismes et de particuliers, et a offert des services de recyclage et de réutilisation à plus de 25 entreprises, en plus de publier un guide expliquant comment fonder un centre de ressources communautaires.

Grâce à leurs efforts, les employés de WasteWise et des entreprises participantes ont réussi à récupérer plus de 109 tonnes de ressources valorisables (l'équivalent de quatre jours de collecte d'ordures ménagères à Halton Hills), dont 59 tonnes de papier, 40 tonnes d'appareils, d'outils, de meubles et de matériel réutilisable, 9 tonnes de vêtements et de souliers usagés et 1 tonne de matières plastiques.

La création de marchés

Plusieurs facteurs influent sur la création de marchés pour les biens usagés. Les producteurs (vendeurs) de ressources valorisables doivent être mis en contact avec des utilisateurs (acheteurs). Ces derniers veulent acheter des ressources de qualité, c'est-à-dire non « contaminées ». Ils doivent être assurés d'un approvisionnement constant, surtout s'ils ont l'intention d'utiliser les ressources comme matière première d'un procédé de fabrication. Les stratégies de création de marchés doivent tenir compte de ces deux côtés de la transaction.

Le ministère de l'Environnement s'efforce d'assurer la disponibilité de marchés pour les matières recyclables et réutilisables. Plusieurs équipes, composées de représentants du gouvernement, d'entreprises, de syndicats et de groupes d'intérêts, aident le Bureau de gestion de la réduction des déchets à concevoir des stratégies de création de marchés (et de divers débouchés) pour le compost, les fibres de papier, les pneus, les matières plastiques, les matériaux de construction et les décombres, et les boues d'égout. Un grand nombre de ces représentants proviennent de la région du grand Toronto, où la création de marchés stimule énormément la croissance de nouvelles industries écologiques.

La région du grand Toronto offre aux acheteurs et aux utilisateurs de matières secondaires une source de matières recyclables importante et de plus en plus fiable. Le ministère de l'Environnement met actuellement sur pied un bureau de soutien au commerce et à l'investissement qui aidera les entreprises à utiliser ces ressources dans leurs procédés de fabrication. L'unité produira et partagera de l'information sur les technologies et les débouchés commerciaux, assurera un soutien commercial et facilitera l'obtention d'aide financière. Dans leurs initiatives de croissance économique, les municipalités essaient de plus en plus d'attirer des entreprises qui ne nuisent pas à l'environnement, mais qui au contraire redressent les torts déjà faits.

Les politiques d'achat qui favorisent les produits durables faits de matériaux recyclés et non surembalés, ainsi qu'aux produits réutilisables ou recyclables, sont indispensables à la création de marchés. Le gouvernement provincial dépense plus de 3 milliards de dollars pour des biens et des services chaque année, sans compter les grands projets d'immobilisations. De plus, les organismes et les institutions partiellement financés par le gouvernement provincial achètent pour plus de 12 milliards de dollars de biens et de services chaque année, tout comme les municipalités de la région du grand Toronto, encore une fois sans compter les grands projets d'immobilisations. Dans les structures des entreprises privées et des organismes publics, on n'a pas toujours fait le lien entre les politiques d'achat et la gestion des déchets. Pourtant, si les grands acheteurs des secteurs publics et privés, notamment les gouvernements, les institutions financières, les conseils scolaires et les hôpitaux, prenaient en considération la gestion des déchets dans leurs politiques d'achat, les fabricants seraient beaucoup plus portés à fabriquer des produits recyclables ou réutilisables. Afin d'encourager l'adoption de politiques d'achat favorisant la réduction des déchets, le gouvernement provincial travaille avec le gouvernement fédéral et les municipalités pour fixer des normes d'approvisionnement. Il renseigne aussi d'autres secteurs sur la disponibilité des produits *(voir l'encadré sur le GIPPER à la page 8)*.

La Toronto Transit Commission

La TTC recycle les laissez-passer de métro expirés. On peut les déposer à la plupart des stations de métro. Elles sont déchiquetées et transformées en tuyaux d'égout en plastique.

Comment les équipes de mise en oeuvre travaillent-elles...
un rapport de l'une d'elles

L'une des équipes de mises en oeuvre du Bureau de gestion de la réduction des déchets concentre ses efforts sur la récupération des débris des chantiers de construction et de démolition. À ce sujet, voici un extrait du numéro de septembre/octobre 1992 du Toronto Construction News.

Le ministère de l'Environnement de l'Ontario s'engage à réduire la quantité de déchets éliminés dans les lieux d'enfouissement, et les débris de construction sont l'une des cibles visées par cette réduction. Le gouvernement souhaite donc travailler en collaboration avec l'industrie de la construction pour élaborer un plan réaliste.

Pour ce faire, on a réuni 40 personnes provenant de ministères et d'associations ontariennes de la construction, dont la Toronto Construction Association, pour former une équipe de mise en oeuvre de la réduction des déchets de construction et de démolition.

L'équipe de mise en oeuvre a pour mandat de créer une tribune qui permettra d'identifier les problèmes et de trouver des solutions de rechange à l'élimination des déchets de construction et de démolition.

Ira Greenspoon, membre de l'équipe de mise en oeuvre et président du comité environnemental du Council of Ontario Construction Associations, explique qu'au lieu de diviser l'équipe en trois secteurs traditionnels (résidentiel, démolition et construction), on a plutôt attribué les responsabilités en fonction des 3 « R » : réduction, recyclage et réutilisation.

Le premier groupe étudiera des solutions pour réduire la production de déchets dès le stade de la conception du bâtiment. La plupart des membres de ce groupe sont des architectes, des ingénieurs et des planificateurs.

Le deuxième groupe, composé d'entrepreneurs et d'autres personnes travaillant sur les chantiers, étudiera des méthodes de recyclage des déchets produits, tandis que le troisième groupe tentera de créer des marchés pour les produits recyclables ou réutilisables.

En effet, ces derniers forment la majeure partie des déchets de construction et la plupart aboutissent dans les lieux d'enfouissement...

Selon M. Greenspoon, vice-président de Greenspoon Bros. Ltd., entreprise de démolition de Brampton, le recyclage volontaire sera efficace si, et seulement si, son coût est compétitif par rapport aux droits d'enfouissement.

M. Greenspoon insiste sur le fait que « les ressources réutilisables doivent rester ici, sinon nous n'arriverons jamais à fonder les industries de recyclage qui sont la solution à nos problèmes à long terme ».

Il sera plus facile d'établir ces industries lorsque les entrepreneurs et les commerçants auront commencé à chercher des solutions écologiques au problème de l'élimination des déchets.

Si l'industrie de la construction parvient à élaborer et à mettre en oeuvre sa propre stratégie, il pourrait être possible de résoudre le problème sans recourir à des lois.

Pour mesurer nos progrès, un système d'information sur la récupération des déchets

Il est inutile de fixer des objectifs de réduction des déchets si l'on ne parvient pas à mesurer les quantités que l'on élimine ou que l'on n'élimine pas. C'est pourquoi le Bureau de gestion de la réduction des déchets travaille à la conception et à la mise en oeuvre d'un système de surveillance des déchets domestiques non dangereux éliminés en Ontario ou exportés pour être éliminés hors de la province. Grâce au concours de responsables de la gestion des déchets municipaux et privés, on a conçu des méthodes de compilation des données permettant de retracer des statistiques sur l'élimination des déchets jusqu'en 1987, notre année-témoin. Outre la quantité totale de déchets éliminés, le système permet aussi de déterminer comment les différents matériaux sont gérés en Ontario.

Ces données nous permettront de mesurer nos progrès en matière de récupération des déchets et aideront aussi les planificateurs à concevoir des systèmes de gestion des déchets. Enfin, elles seront indispensables aux industries qui cherchent des fournisseurs capables d'assurer un approvisionnement constant en ressources valorisables.

Communications et éducation

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Environnement conçoit des programmes d'information et de sensibilisation pour appuyer les 3 « R ». Ces programmes sont présentés sous forme de matériel pédagogique à intégrer aux programmes scolaires ou de matériel de formation pratique pour les industries souhaitant faire des audits de leurs déchets. Le compostage résidentiel a fait l'objet de campagnes publicitaires à l'échelle de la province et d'un programme promotionnel destiné aux municipalités. Le Ministère a produit plusieurs affiches, livrets et brochures de promotion des 3 « R », y compris les populaires guides de consommation : *Le consommateur soucieux de l'environnement, l'agenda de la réduction des déchets,* et *100 trucs pour réduire un problème de taille...*

Master Precision Inc. de Scarborough

Master Precision, atelier de matrices de timbrage et d'outils, a réduit sa production de déchets en installant une centrifugeuse dans sa chaîne de meulage. L'investissement en capital a été récupéré en six mois.

De plus, le ministère de l'Environnement aide les municipalités à financer leurs activités promotionnelles par le biais du Programme d'aide au recyclage des ordures ménagères. Il finance aussi des initiatives commanditées par les groupes communautaires dans le cadre de son Programme d'éducation et de sensibilisation portant sur l'environnement.

Le ministère est l'un des principaux commanditaires de la *Semaine de réduction des déchets,* célébration annuelle des activités de réduction des déchets organisée par le Conseil du recyclage de l'Ontario. En décembre 1990, une campagne publicitaire d'une durée d'un an a été lancée spécialement pour la région du grand Toronto. Financée par le gouvernement provincial et la communauté urbaine de Toronto, cette campagne publicitaire a utilisé la télévision, la radio, les journaux et les transports en commun pour promouvoir la réduction des déchets. En ce moment, une nouvelle campagne remercie la population d'avoir aidé à atteindre les objectifs fixés et l'encourage à poursuivre ses efforts de réduction.

Vos idées nous sont précieuses!

La réduction des déchets vous tient à coeur?
Vous avez des idées géniales à partager?

Le Bureau de gestion de la réduction des déchets du ministère de l'Environnement aimerait connaître vos idées, vos suggestions ou vos observations sur les 3 «R».

Annexez des pages supplémentaires, au besoin, si vous manquez d'espace. Utilisez de préférence du papier recyclé.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Si vous souhaitez que le Bureau de gestion de la réduction des déchets fasse une présentation à votre groupe, veuillez remplir la fiche ci-dessous et la retourner à l'adresse indiquée pour obtenir des renseignements.

Nom _____

Adresse _____

_____

Code postal _____

Organisme _____

Titre _____

Téléphone _____ (rés.) _____ (bur.)

Projet de réduction des déchets
de la région du grand Toronto,
Bureau de gestion de la réduction des déchets
Ministère de l'Environnement
135, avenue St. Clair ouest
Toronto (Ontario) M4V 1P5

Téléphone : (416) 325-4440
Télécopieur : (416) 325-4437

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir d'autres exemplaires du présent document ou d'autres publications du ministère de l'Environnement portant sur la réduction des déchets, prière de téléphoner ou d'écrire au :

Centre d'information
Ministère de l'Environnement
135, avenue St. Clair ouest
Toronto (Ontario) M4V 1P5

Téléphone : (416) 323-4321
ou 1-800-565-4923
Télécopieur : (416) 323-4564

Si vous faites une demande de renseignements au téléphone, précisez que vous voulez en savoir plus long sur le programme de réduction des déchets du Ministère. Si vous préférez faire une demande par écrit, la liste suivante vous propose quelques-unes des publications du Ministère.

- ☐ Mesures de réglementation à prendre pour atteindre les objectifs de l'Ontario en matière de réduction des déchets *(Document de travail nº 1)*
- ☐ Planification de la gestion des déchets en Ontario *(Document de travail nº 2)*
- ☐ Les pouvoirs des municipalités en matière de gestion des déchets en Ontario*
- ☐ Mesures des progrès de l'Ontario en matière de réduction des déchets *(Document de travail nº 4)*
- ☐ 1992 Status Report on 3Rs in the GTA
- ☐ Agenda de la réduction des déchets
- ☐ Optez pour le naturel - pratiquez le compostage!
- ☐ Le vermicompostage
- ☐ 100 trucs pour réduire un problème de taille...

Nom _____

Adresse _____

_____

Code postal _____

* *Aussi appelé* Document de travail nº 3

First Canadian Place

« First Canadian Place s'occupe maintenant d'agriculture et... récolte de gros profits! Chaque semaine, nous expédions aux éleveurs de porcs de la région 275 kg d'eaux grasses provenant des cuisines des restaurants de l'édifice ».

Benjamin Leon,
Olympia & York Developments

Conclusion : pour aller de l'avant

Les habitudes de consommation observées dans la région du grand Toronto et dans la plupart des pays industrialisés sont le produit d'une structure économique et sociale axée sur la production et la croissance. La réduction de la quantité de déchets produits n'est qu'une partie de la solution. Certains résidents de la région du grand Toronto se souviennent sans doute de l'époque où le lait était vendu en bouteilles, où les appareils étaient réparés plutôt que remplacés et où les familles achetaient une nouvelle voiture dans l'intention de la garder 10 ans. Cependant, depuis quelques décennies, la préférence des consommateurs est plutôt portée sur les produits efficaces, neufs, dernier cri et récents.

Cette tendance commence toutefois à changer. L'enthousiasme de la population pour la réduction, la réutilisation et le recyclage semble indiquer qu'un changement majeur est en train de s'opérer dans les attitudes et les comportements. La région du grand Toronto est à l'aube de ce changement.

Pour certaines personnes, les activités des 3 « R » ne progressent pas assez rapidement dans la région du grand Toronto. L'insuffisance des ressources publiques et les autres pressions financières exercées par la récession ont pu ralentir certains programmes. Il faut trouver une méthode plus équitable de financer la gestion des déchets et les 3 « R », une méthode qui incorporerait le coût de l'élimination dans le prix du produit; qui mettrait davantage l'accent sur la réduction que sur la réutilisation et le recyclage, et qui ferait de la réduction à la source le choix le plus avantageux au point de vue financier.

Le gouvernement de l'Ontario, en concertation avec l'industrie, les syndicats, les municipalités de la région du grand Toronto, les groupes communautaires et la population, élabore des solutions de rechange pour financer, mettre en oeuvre et promouvoir des activités de réduction des déchets efficaces et équitables. La réduction, la réutilisation et le recyclage sont essentiels à la protection de l'environnement, à l'établissement d'une économie durable et à la transformation de la région du grand Toronto en une société de conservation.